

RFB ISED-194318 – Questions and Answers / IAS ISED-194318 – Questions et Réponses

Q1: In this RFB, in CAT 6 you are mixing training tables and kitchenette seating. Many qualified manufacturers only make tables or chairs and not both. Could you consider splitting this bid to allow table manufacturers to bid on the tables only and chair manufacturers to bid the chairs only.

A1: For logistical reasons, the requirement will remain as is. One supplier for both “sections” within Cat 6.

Q2: In regards to the above-noted RFB, Category 6 Kitchenette Seating has the added requirement of "Nesting", which is not a requirement under the SA. We request that one of the (3) options below are used:

- 1 - Remove the requirement for "Nesting"
- 2 - Change these chairs to a Non SA requirement
- 3 - Accept "Stackable" in place of the Nesting requirement

A2: This requirement has been deleted; please see “ISED-194318 – RFB_Amendment 001” attached.

Q3: An additional question in regards to the requested options on the Category 6 Kitchenette seating. The Mesh Back is not an option on the SA, so again we request that one of these options are chosen:

- 1 - Remove the requirement for Mesh Back
- 2 - Change these chairs to a Non SA requirement

A3: This requirement has been deleted; please see “ISED-194318 – RFB_Amendment 001” attached.

.....

Q1 : Dans ce IAS, dans CAT 6, vous mélangez des tables de formation et des sièges de cuisinette. De nombreux fabricants qualifiés ne fabriquent que des tables ou des chaises et pas les deux. Pourriez-vous envisager de diviser cette offre pour permettre aux fabricants de tables de soumissionner uniquement sur les tables et les fabricants de chaises de soumissionner uniquement sur les chaises?

R1 : Pour des raisons logistiques, l'exigence restera telle quelle. Un seul fournisseur pour les deux « sections » de la catégorie 6.

Q2 : En ce qui concerne l'IAS susmentionné, les sièges de cuisinettes de la catégorie 6 ont l'exigence supplémentaire de « Rabattable », qui n'est pas une exigence en vertu de l'AMA. Nous demandons que l'une des (3) options ci-dessous soit utilisée :

- 1 – Supprimer l'exigence de « Rabattable »
- 2 – Changez ces chaises en une exigence non-AMA
- 3 – Accepter « Empilable' » à la place de l'exigence « Rabattable »

R2 : Cette exigence a été supprimée; veuillez consulter le document ci-joint « ISED-194318 - IAS_Amendment 001 ».

Q3 : Une question supplémentaire concernant les options demandées pour les sièges de cuisinettes de la catégorie 6. Le dossier en maille n'est pas une option sur l'AMA, donc encore une fois nous demandons que l'une de ces options soit choisie :

- 1 – Supprimer l'exigence pour le dos en maille
- 2 – Changez ces chaises en une exigence non-AMA

R3 : Cette exigence a été supprimée; veuillez consulter le document ci-joint « ISED-194318 - IAS_Amendement 001 ».